

CHÈQUE ÉNERGIE DES NOUVEAUTÉS



L'État a **renouvelé** et **élargi** en 2024 le dispositif du chèque énergie afin d'aider les foyers aux revenus modestes. Pour en bénéficier, aucune démarche n'est nécessaire. Si vous êtes éligible, le chèque dont le montant varie entre 48 et 277 € (en fonction de votre revenu fiscal) vous est adressé automatiquement. Les envois devraient commencer fin mars et se terminer fin avril 2024.

Si vous disposez d'un **contrat individuel de fourniture d'énergie**, vous pouvez régler directement votre facture avec ce chèque énergie soit sur www.chequeenergie.gouv.fr ou en l'envoyant à votre fournisseur d'énergie. Le chèque énergie 2023 peut encore être utilisé jusqu'au 31 mars 2024.

NOUVEAU

Pour 2024, l'État a élargi ce dispositif. En effet, **le chèque énergie devient utilisable pour régler les charges de chauffage collectif en logement social**. Vous pouvez donc dorénavant régler vos charges de chauffage en adressant votre chèque énergie à votre agence ou au siège.



NOUS CONTACTER

Agence d'Amboise
12 rue Philippe Desportes, 37400 Amboise
Tél. : 02 47 23 61 50

Agence de Chinon
6/8 avenue du Docteur Labussière, 37500 Chinon
Tél. : 02 47 98 10 00

Agence de Joué-lès-Tours
2 rue Pierre Laplace, 37300 Joué-lès-Tours
Tél. : 02 47 68 43 30

Agence de Loches
69 bis rue Saint-Jacques, 37600 Loches
Tél. : 02 47 91 18 40

Agence de Saint-Cyr-sur-Loire
1 rue François Arago, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. : 02 47 88 33 50

Agence de Saint-Pierre-des-Corps
20 rue de l'Aubrière, 37700 Saint-Pierre-des-Corps
Tél. : 02 47 32 43 00

Siège Social
7 rue de la Milletière, 37080 Tours
Tél. : 02 47 87 15 15

NOS HORAIRES

EN AGENCE

Du lun. au ven. 8h45 à 12h et 13h15 à 17h (16h le ven.)
Les agences sont fermées au public les lundis après-midi et mercredis après-midi (accueil téléphonique est maintenu et/ou sur rdv).

AU SIÈGE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h45

Ne pas jeter sur la voie publique

RÉGULARISATION
ANNUELLE
DES CHARGES
LOCATIVES

DISPOSITIFS &
NOUVEAUTÉ
2024



www.valtourainehabitat.fr
www.valtourainehabitat-vente.fr

7 rue de la Milletière - 37080 Tours cedex 2
Tél. : 02 47 87 15 15 - contact@valtourainehabitat.fr

©Val Touraine Habitat, Direction de la Communication responsable et du marketing
Octobre 2024 - Imprimer par Imprim'Express



DISPOSITIFS ET AIDES FINANCIÈRES

QUE FAIRE

en cas de difficultés de paiement de votre loyer ou de la régularisation de vos charges collectives ?



Premier réflexe à avoir dès le premier impayé : contacter les chargés de recouvrement de votre agence en cas de difficultés liées au paiement de votre loyer ou de la régularisation de charges collectives. **Ils vous écouteront, conseilleront, et envisageront** avec vous la ou les solutions amiables les plus adaptées. Un plan d'apurement pourra être mis en place pour échelonner la dette. En fonction de vos difficultés, ils pourront aussi vous orienter vers un professionnel adapté.

En cas de plusieurs mois d'impayés de loyer, Val Touraine Habitat est dans l'obligation d'avertir la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole) si vous êtes bénéficiaires de l'aide au logement. Cela peut conduire à la suspension de l'APL si une solution n'est pas trouvée.



QUELS ORGANISMES

contacter pour être aidé ?

Maisons départementales de la solidarité - MDS

Les MDS sont des lieux d'écoute, de soutien et d'aides, proches de chez vous, gérées par le Conseil départemental. Elles regroupent notamment des travailleurs sociaux qui sont les premiers interlocuteurs en cas de difficultés sociales et financières. Ils sauront vous renseigner, pour la meilleure prise en charge.

Pour trouver la MDS la plus proche de chez vous : www.touraine.fr
(rubrique Aide/accompagnement social)



Fonds de solidarité pour le logement - FSL

Ce dispositif du Conseil départemental, copiloté par Tours Métropole Val de Loire, examine des demandes d'aides pour les personnes rencontrant des difficultés financières pour payer leur loyer et/ou charges. Soumises à condition de ressources, ces aides ont vocation à apporter une réponse ponctuelle à une difficulté passagère. Vous pouvez être accompagné par un travailleur social de votre territoire (CCAS, CIAS, MDS) pour vous aider à remplir le formulaire.

FSL Indre-et-Loire - Service logement
38 rue Édouard-Vaillant - 37000 Tours
02 47 31 49 38



Action logement

Différentes aides existent pour vous accompagner en cas de difficultés financières si vous êtes salarié d'une entreprise qui cotise à Action Logement. Vérifiez votre éligibilité sur le site internet d'Action Logement.

Vérifiez votre éligibilité sur le site internet : www.actionlogement.fr
(rubrique : Faire face à une difficulté de logement)



Point conseil budget - PCB

Il propose un soutien à toute personne, dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent ou en prévention.

Tours : PCB du CCAS de Tours
02 18 96 11 31 | pcb@tourseccas-tours.fr

Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire : PCB du CIAS | 02 47 93 92 86
pcb@cias.cc-cvl.fr

Reste du département :
PCB de l'Udaf 37 - Familles rurales
02 47 77 55 51 | pcb@udaf37.fr

